

OMPI



SCP/14/9 Rev.

ORIGINAL : anglais

DATE : 29 janvier 2010

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS

Quatorzième session
Genève, 25 - 29 janvier 2010

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. La quatorzième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) été ouverte par le directeur général, M. Francis Gurry, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté M. James Pooley, vice-directeur général. M. Philippe Baechtold (OMPI) a assuré le secrétariat.

Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et de deux vice-présidents

2. Le SCP a élu à l'unanimité, pour un an, M. Maximiliano Santa Cruz (Chili) président et Mmes Dong Cheng (Chine) et Bucura Ionescu (Roumanie) vice-présidentes.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption du projet d'ordre du jour

3. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour (document SCP/14/1 Prov.) sous réserve de l'adjonction de la proposition de la délégation du Brésil (document SCP/14/7) au point 7.b) de l'ordre du jour, qui devra figurer dans la version finale (document SCP/14/1).

Point 4 de l'ordre du jour : adoption du projet de rapport de la treizième session

4. Le comité a adopté le projet de rapport de la treizième session (document SCP/13/8 Prov.1) tel qu'il était proposé, compte tenu des modifications reçues de la délégation du Japon et des représentants de l'ALIFAR et du CEIPI, qui seront incorporées dans le rapport final (document SCP/13/8).

Point 5 de l'ordre du jour : rapport sur la Conférence sur la propriété intellectuelle et les questions de politique publique

5. Le président a présenté un rapport verbal sur la Conférence sur la propriété intellectuelle et les questions de politique publique, tenue les 13 et 14 juillet 2009 (document SCP/14/8). De nombreuses délégations ont déclaré que la conférence avait été une bonne occasion de débattre de questions et de problèmes relatifs aux liens entre la propriété intellectuelle et les questions de politique publique.

Point 6 de l'ordre du jour : rapport sur le système international des brevets

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/6 et SCP/12/3 Rev.2. Des délégations ont demandé que des modifications soient apportées dans le document SCP/14/6 en ce qui concerne leur législation nationale.

7. Le SCP est convenu que le document SCP/12/3 Rev.2 pourrait encore faire l'objet d'une discussion lors de la session suivante du SCP. Le document SCP/14/6 sera actualisé, à partir des observations qui ont été ou seront reçues des États membres.

Point 7 de l'ordre du jour : études préliminaires sur certaines questions

8. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/13/2, 3, 4 et 5, et SCP/14/2, 3, 4, 5 et 7. De nombreuses délégations ont déclaré que ces documents constituaient une bonne base de discussion et ont demandé des détails et des précisions supplémentaires sur diverses questions qui y étaient traitées. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il importait que les études soient disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU.

9. En ce qui concerne le point 7.b) de l'ordre du jour, une proposition concernant les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet a été présentée par la délégation du Brésil (document SCP/14/7) et a reçu un large soutien au sein du comité. D'autres délégations, en revanche, se sont dites préoccupées de ne pas avoir reçu le document suffisamment tôt avant la réunion et de ne pas avoir eu assez de temps, par conséquent, pour examiner la proposition, déclarant souhaiter examiner celle-ci à la prochaine session. En outre, le Secrétariat a présenté au comité des informations sur l'étude réalisée par des experts extérieurs en ce qui concerne les exclusions, les exceptions et les limitations (document SCP/14/INF/2).

Point 8 de l'ordre du jour : programme de travail et travaux futurs du Comité permanent du droit des brevets (SCP)

10. Suite à une proposition du président, le comité est convenu de poursuivre les discussions à sa prochaine session sur la base de l'ordre du jour de sa quatorzième session. Le point 7.b) de cet ordre du jour comprendra l'étude réalisée par des experts externes sur les exclusions, les exceptions et les limitations, ainsi que la proposition de la délégation du Brésil concernant les exceptions et les limitations relatives aux droits de brevet contenue dans le document SCP/14/7. Les États membres pourront soumettre des propositions relatives aux travaux du comité avant sa prochaine session.

11. Le Bureau international a informé le SCP que sa quinzième session se tiendrait en principe du 11 au 15 octobre 2010, à Genève.

12. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignerait toutes les interventions faites au cours de la réunion et serait adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoyait que les membres du SCP fassent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité serait ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa session suivante.

13. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.

[Fin du document]